

SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six février, le conseil municipal de la commune de VILLESPIY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Maryse LALA-LAFFONT, Maire.

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, HODENT Monique, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean Marc, FOURQUET Guillaume, BARDOU Raymonde, SELARIES Pierre, BAREIL Bruno

Absents (représentés) : MM PILLIERE MEIGNOTTE Annie

Absents : GAUTHIER Laura

Date de la convocation : 20 février 2024

- **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

Approuvé.

Voté à l'unanimité

- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Présentation du compte administratif 2023.

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LIBELLE	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés N-1		328 731.26		111 041.60	0.00	439 772.86
Opérations de l'exercice	270 053.23	370 539.72	269 960.10	127 515.38	540 013.33	498 055.10
TOTAUX	270 053.23	699 270.98	269 960.10	238 556.98	540 013.33	937 827.96
Résultats de clôture		429 217.75	31 403.12			397 814.63

Voté : 8 pour, 1 abstention

- **AFFECTATION DES RESULTATS**

Après prise en compte des restes à réaliser :

Investissement excédent capitalisé : 58 203.12 €

Fonctionnement excédent reporté : 371 014.63 €

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Approuvé.

Voté à l'unanimité

- **SEMAINE DES QUATRE JOURS A L'ECOLE**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide :

- D'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,

Voté à l'unanimité

- **PARTICIPATION FINANCIERE PROTECTION SOCIALE ET COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Le conseil municipal décide de fixer le montant unitaire brut de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} mars 2024, pour le risque santé à 25 €.

Voté : 8 pour, 1 abstention

- **CONVENTION DE FAUCHAGE AVEC LA CCPLM**

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de fauchage avec la CCPLM pour une période allant du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2026.

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Plusieurs sujets ont été débattus.

Villespy, le 1^{er} mars 2024

Le Maire

